

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****11e séance****De la séance ordinaire du**

de la législature

**Jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012**

2011 - 2016

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	<b>M. Pierre-Alain MEYSTRE</b> , Président
Sont présents	:	51 Conseillères et Conseillers sur 60
Excusé(e)s	:	Mme HASSLER Laurence MM. DUPASQUIER Daniel FAYET Jean-Jacques FERAZZA Pier-Antonio NICOD Gabriel THUILLARD Jérôme
Absent(e)s non excusé(e)s :	Mme MM.	HAZBOUN Eileen CAVARETTA Salvatore HENRY Thierry
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

L'œil sur la pendule, **M. Président Pierre-Alain MEYSTRE** accueille l'assemblée à 20 h. tapantes. Il salue les membres du Conseil, le public et la presse qu'il découvre absente ce soir ! Ses salutations s'adressent aussi à **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **MM. les Municipaux Denis FAVRE, Daniel CROT et Luigi MANCINI**. **Mme la Municipale Christine CANU**, retenue par une séance à l'extérieur, arrivera en cours de soirée.

Il souhaite la bienvenue à **M. le député Gérard MOJON** du Mont-sur-Lausanne qu'il remercie de l'intérêt manifesté à nos débats. C'est certainement en suivant les séances des conseils communaux de leur arrondissement que nos députés sauront ce qui s'y passe et pourront ainsi être nos porte-parole auprès du Grand Conseil.

**Ordre du jour**

L'ordre du jour contenu dans la convocation du 17 octobre n'appelant pas de modifications, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** considère qu'il est admis tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2012
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du Bureau
5. Préavis municipal No 22/2012 : arrêté d'imposition 2013
6. Nomination d'un membre à la Commission de Jeunesse

7. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
8. Propositions individuelles et divers

## 1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 51 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut délibérer valablement.

## 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2012

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande que la 2<sup>e</sup> phrase de sa question No 1 à la page 165 soit modifiée comme suit : « Il sait que la caméra est souvent placée à la déchetterie et qu'elle est bien utilisée ».

La parole n'est plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** passe au vote.

**VOTE** : le procès-verbal est accepté tel que modifié à la majorité (1 abstention), avec remerciements à son auteur.

## 3. Communications de la Municipalité (en annexe)

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** en donne lecture.

## 4. Communications du Bureau (en annexe)

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** en donne lecture.

## 5. Préavis municipal No 22 / 2012 « Arrêté d'imposition pour l'année 2013 »

**M. le Conseiller Henri PISANI**, en sa qualité de membre de la Commission des finances, donne lecture du rapport de dite Commission en l'absence de son auteur **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER**, excusé ce soir.

La Commission pose, dans son rapport, 5 questions à la Municipalité dont il sera question dans la discussion qui suit ci-dessous et auxquelles répondront **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **M. le Municipal Denis FAVRE**.

De plus, voici ses conclusions :

Nous rappelons que la pression fiscale sur notre population a été très forte ces dernières années tant par des augmentations d'impôts que par de nouvelles taxes (déchets et traitement des eaux notamment). De plus, la situation est exacerbée par une conjoncture économique très incertaine. Nous relevons par ailleurs que la Municipalité n'entend pas compenser tout ou partie des nouvelles recettes sur les taxes sur les déchets.

Pour la Municipalité, il est évident qu'une hausse des impôts est nécessaire et justifiée par les arguments

présentés dans le préavis. Ces 3 points sont-ils raisonnables dans ce contexte ? De plus, nous pouvons être très inquiets pour la suite compte tenu des chiffres donnés par la Municipalité pour les années prochaines.

Il n'est pas aisé de prendre position dans cette situation tant les arguments des uns et des autres sont valables. Dans ce contexte, la position de la Commission des finances est la suivante :

Compte tenu de la situation financière de la Commune, nous sommes d'avis qu'un nouveau relèvement des impôts est justifié. Par contre, nous estimons qu'une pause fiscale est maintenant nécessaire avant de prévoir éventuellement une nouvelle montée. Pour ce motif, nous proposons que le présent arrêté d'imposition soit prolongé à l'année 2014.

➤ Dans ces conditions, nous vous proposons **l'amendement suivant** :

« Article premier – il sera perçu **pendant 2 ans**, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les impôts suivants »

Les autres éléments sont repris sans changement.

## DISCUSSION

**M. le Municipal Denis FAVRE** annonce d'emblée que la Municipalité est d'accord avec l'amendement de la Commission des finances. Finalement, elle estime aussi que nous avons un système de péréquation qui vient de changer, ainsi que de nouvelles taxes. Elle a également été modeste dans l'augmentation de l'impôt et peut-être que dans deux ans elle pourra avoir une vision plus franche et plus claire pour définir l'avenir.

**M. le Conseiller Jean-Luc MATHYS** aimerait savoir si le Conseil aura une réponse aux 5 questions posées par la Commission des finances dans son rapport qu'il trouve très intéressant. On y apprend que pour faire face aux prévisions de la Municipalité, il faudrait augmenter les impôts de 14 points d'ici 2016 pour arriver au plafond de 85%.

Pour sa part, il pense, au contraire, qu'il faut serrer de très près la question de l'imposition et continuer à l'adapter annuellement. Il ne faut pas remettre à demain ce qui peut, ce qui doit, être fait dans le court terme. Chacun sait cela sur le plan personnel. « Ce qui est fauché est bas ! ».

La réalité est, qu'objectivement, nous allons vers des jours où nous n'aurons que peu voire pas de choix en matière de dépenses.

Au contraire de ce que souvent nous reprochons à d'autres autorités ou pays, il y a lieu d'anticiper. S'il devait y avoir des surplus demain, il fait confiance à nos autorités pour adapter des rétrocessions. Même si elles étaient oubliées, pas mal de personnes se chargeraient de les rappeler. Il est aussi important de dire que les charges et les dettes qui ne concerneraient pas nos descendants ne doivent pas leur revenir.

Il ajoute encore qu'il faut aussi aborder la question de la communication à la population. Il est important de ne pas toujours parler en termes de « pression fiscale » mais plutôt d'informer la population sur les contraintes non superflues dont la Commune a, et aura, à faire face pour le bien de tous.

On parle souvent de la réaction des gens par rapport aux impôts, l'intervenant pense qu'ils sont matures en connaissance de cause. Paradoxalement, ce ne sont pas les personnes les plus modestes, qui connaissent les contraintes financières, qui s'insurgent et réclament des baisses d'impôts.

En conséquence, il recommande la sagesse en serrant de très près les taux d'imposition plutôt que l'obsession de la hausse d'impôts et demande de refuser l'amendement.

**M. le Municipal Denis FAVRE** répond que lorsque l'on parle d'endettements, il s'agit là bien sûr d'investissements. Pour les frais de fonctionnement, on essaie toujours d'avoir un équilibre. C'est après que l'on n'arrivera peut-être pas, avec la marge d'autofinancement, à couvrir tous nos investissements et qu'il faudra passer par l'emprunt. Nous n'allons pas laisser des dettes sur les comptes de fonctionnement à nos enfants. Il est toutefois normal que, lorsque nous faisons des investissements tels que ceux de Prazqueron, les dettes concernées se répartissent sur plusieurs années. Les utilisateurs vont du reste

utiliser les installations durant de nombreuses années et participent à ce financement. La Municipalité est très attentive à tout cela.

M. le Municipal relève encore que les règles du jeu n'ont pas cessé d'être modifiées, notamment par l'Etat qui prenait 6 points puis qui en redemandait deux entre autres exemples. Les méthodes de calcul ont aussi énormément changé. A cause de tout cela, il a été difficile, durant toutes ces mouvances de règlements et de façons de calculer la péréquation, de faire des projections sur l'avenir. Nous espérons que maintenant les règles du jeu sont connues et resteront les mêmes.

Ceci dit, la facture sociale coûte cher. Cela a été relevé par l'UCV qui regrette cet état de choses et l'exprime au nom de l'ensemble des communes. Il faut en tenir compte mais ne pas prendre peur en disant que nous n'arrivons pas à notre marge d'autofinancement pour financer tous nos investissements. C'est vrai que nos finances sont difficiles, qu'il faut serrer les charges et faire très attention, mais il ne faut pas paniquer et penser qu'il est nécessaire d'augmenter l'impôt chaque année.

Ce que propose la Commission des finances va permettre à la Municipalité, sans mettre en péril l'avenir financier de la Commune, de poser les choses et de pouvoir imaginer l'avenir de manière un peu plus sereine.

Réponses aux questions de la Commission des finances évoquées ci-dessus :

Question 1 : Comment entendez-vous combler le déficit structurel de la Commune ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** n'est pas sûr que le déficit de la Commune soit structurel. La Municipalité a fait une étude comparative avec différentes communes et constaté que nous ne sommes pas sur-dotés en personnel mais que c'est plutôt le contraire. Concernant les charges, elles stagnent depuis 2000 et ont même tendance à diminuer, ce qui démontre que nous faisons attention à nos dépenses. Ce n'est donc pas un problème de structure. La première cause est vraiment que notre point d'impôt par habitant est relativement faible.

Question 2 : Est-il possible d'assurer un équilibre financier du ménage communal avec un point d'impôt par habitant de CHF 27.50 ?

Pour l'améliorer il faudrait amener des grosses fortunes types Bertarelli, Schumacher ou des entreprises. Malheureusement la structure d'habitations telle qu'elle est à Romanel fait que nous avons un point d'impôt faible. Nous pouvons néanmoins y trouver quelque chose de positif : c'est régulier. Cela signifie que nous n'avons pas tout-à-coup le risque qu'un gros contribuable s'en aille, comme cela s'est passé dans certaines communes.

Question 3 : Comment prenez-vous en compte la fiscalité sur les entreprises dans le cadre du développement de la zone industrielle et commerciale ?

et

Question 5 : Ne devrait-on pas étudier d'autres alternatives de développements, par exemple par étapes (permettant des constructions plus rapidement,) et/ou redimensionnant les projets (moins ambitieux) ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** déclare que pour les réponses à ces deux demandes il y a lieu de se référer aux notes du procès-verbal et aux annexes détaillées de la séance du Conseil du 6 septembre 2012 qui était entièrement consacrée à ces sujets. Succinctement, il ajoute qu'il abonde dans le sens de son collègue M. le Municipal Denis FAVRE sur la difficulté de la Commune à faire évoluer le point d'impôt par habitant. En effet, il faut prendre en considération que nous avons dans l'optique la construction d'habitations proposant des loyers abordables, ainsi quand même que quelques PPE, mais nous n'allons pas atteindre une densification telle que la demande le Plan Directeur Cantonal voté par le Grand Conseil.

Comme déjà dit, le développement va se faire par étapes et comme on peut le lire dans les annexes évoquées ci-dessus, ce ne sont peut-être pas 100 habitants par année comme le suggère une association de la commune, mais bien 200 à 300 habitants qui sont prévus annuellement. Ce n'est pas parce nous votons un plan de quartier que le lendemain il est réalisé. Dans le règlement des plans de quartier il y a des étatisations et surtout une corrélation entre les étapes de ce dernier et les infrastructures qu'il faut mettre en place (transports publics, aménagements routiers, etc.). Tout doit être coordonné.

Question 4 : Quel est le plafond d'endettement maximum que peut supporter la Commune ?

**M. le Municipal Denis FAVRE** reprend la parole pour expliquer que ce plafond se calcule en fonction de comptes 2011 par exemple et d'indications que nous donne le Canton. La quotité entre les endettements bruts et les revenus ne doit pas dépasser 200. Ce chiffre est critique mais acceptable, par contre à 250 l'Etat peut dire que ce n'est pas possible. Ce plafond d'endettement est calculé en début de législature par la Municipalité. La Commission des finances avait proposé de le ramener à 24 millions. Aujourd'hui nous sommes à 11 millions, ce qui veut dire que nous sommes encore loin de ce plafond d'endettement. Nous pourrions même aller jusqu'à 30 millions, ce qui signifie que nous avons donc encore un petit peu de marge. Ce plafond indique de façon claire que tant que nous ne l'avons pas atteint, nous pouvons faire face à nos investissements.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** confirme que la Commune ne va pas s'endetter à ne plus pouvoir payer les intérêts et se retrouver dans une situation très difficile. Il y a effectivement encore un peu de marge et, comme l'a fait relever la Commission des finances, le Canton, lors de la présentation de son récent projet de législature, veut soutenir la création de logements et annonce aussi que des aides seront données aux communes. La Municipalité va donc s'adresser dès cet automne aux services du Canton pour examiner quelles sont notamment les possibilités de financement de terrains à un taux 0 afin de fournir des terrains à des prix abordables à des coopératives d'habitations ou autres investisseurs institutionnels.

Il s'agit là de sujets d'actualité que la Municipalité a continuellement à l'esprit et devant les yeux.

M. le Syndic conclut par le soutien à l'amendement qui est raisonnable et qui permettra à la population de souffler un peu alors qu'elle a déjà la taxe aux sacs à supporter. La péréquation nous est favorable, nous ne savons pas encore à quelle hauteur, mais nous pouvons accepter cette attente de deux ans. Si la situation devait se dégrader, il faut aussi le dire, la Municipalité pourrait revenir devant le Conseil pour en parler mais, si elle soutient cet amendement, c'est qu'elle pense qu'il est possible de vivre deux ans avec ce qu'apportera l'augmentation d'impôt proposée.

**M. le Conseiller Patrick MASPOLI** relève le très bon travail de la Commission des finances en collaboration avec la Municipalité, preuve en est que l'amendement proposé est soutenu par notre Exécutif. Au niveau fiscal, se pose le problème, avec les collectivités publiques, du renvoi des charges de l'une sur l'autre : la Confédération sur le Canton et le Canton sur les Communes. Nous remarquons aujourd'hui que la Confédération table sur un excédent de financement ordinaire d'environ 1,5 milliard de francs au lieu du résultat équilibré prévu au budget à zéro. Nous avons vu ces dernières années au niveau cantonal que les budgets touchaient là aussi à l'équilibre et que finalement le Canton a présenté des comptes excédentaires de plusieurs centaines de millions chaque année.

Il faut éviter que les communes fassent la même chose, c'est-à-dire qu'elles décalent le financement des charges sur le citoyen. A cet égard, nous avons pu lire dans la presse locale qu'en 2013 de nombreuses communes vont se trouver avec des comptes dans le rouge. La présidente de l'UCV est intervenue cette semaine pour demander de ne pas reporter les charges sur les citoyens mais de les "remonter" un peu plus sur les collectivités publiques.

Il conclut : « La démarche qui nous est proposée est saine et nous pouvons aller de l'avant avec ce préavis ce soir car, même si c'est trois points de plus, cela est relativement sage. »

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** annonce que le groupe des libéraux-radicaux a étudié le préavis lors d'une séance spéciale et qu'après des débats animés il a décidé de soutenir les 3 points d'augmentation. Le problème principal est effectivement le point d'impôt par habitant très bas et il faut donc absolument que le taux d'impôt que le Conseil accepte couvre le ménage courant. Pour ce qui concerne les futurs investissements il faudra voir le moment venu comment on investit les points pour les couvrir. Nous attendons aussi le budget 2013 qui devrait suivre ce qui sera voté ce soir.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** propose de passer au vote.

Après avoir rappelé que le vote sur l'amendement laisse entière liberté sur la votation finale, il relit l'amendement :

**Modification de l'article premier tel que proposé par la Municipalité :**

**Article premier – Il sera perçu pendant 2 ans, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les impôts suivants...**

Les autres éléments sont repris sans changement.

**VOTE : l'amendement est accepté par 45 oui, 4 non et 1 abstention**

**VOTE FINAL SUR LE PREAVIS 22 / 2012 AMENDE dont les conclusions sont les suivantes :**

1. d'adopter le nouvel arrêté d'imposition amendé pour les années 2013 et 2014
2. de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

**Il est accepté par 49 oui et 1 non**

**M. le Municipal Denis FAVRE** remercie l'assemblée de sa confiance. Il garantit que la Municipalité met toutes ses forces afin de limiter les charges et présentera dans quelques semaines un budget qui tiendra bien sûr compte de cette augmentation d'impôt et des remarques qui ont été faites. Il tient à remercier personnellement Mme Sandra Caccia, boursière, qui l'a beaucoup aidé dans ce travail difficile.

## **6. Nomination d'un membre à la Commission de Jeunesse**

Suite à la démission de **Mme la Conseillère Claudia PERRIN**, le Conseil va procéder à son remplacement.

Pour l'Entente indépendante, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** présente brièvement la candidature de **M. le Conseiller Fabio SKORY** qui accepte de se présenter.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'élection a lieu à bulletins secrets. Le scrutin est ouvert, puis les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et le scrutin est clos. Il donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs :	5
Bulletin nul :	0
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

**M. Fabio SKORY est élu avec 46 voix.** Il est félicité et applaudi.

**M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** salue **Mme la Municipale Christine CANU** arrivée durant le vote.

## **7. Information des Commissions permanentes au Conseil communal**

Il n'y a pas de communications.

## 8. Propositions individuelles et divers

**Mme la Conseillère Brigitte FAYET** explique qu'il y a quelques jours, le Chœur mixte La Source enchantée avait organisé sa choucroute annuelle pour 100 à 150 personnes, à la salle de Prazqueron. Malheureusement, la cuisinière est tombée en panne pendant une heure. Il n'y avait ni fusibles ni rien du tout. La cuisinière était en mauvais état et c'est une des plaques sur les quatre qui faisait sauter les fusibles. Elle demande s'il est possible de changer cette cuisinière en prévoyant d'avoir deux systèmes de chauffage, c'est-à-dire que sur les 4 plaques il y en aurait 2 au gaz et 2 à l'électricité ?

En préambule, **M. le Municipal Luigi MANCINI** désire faire un rappel concernant les travaux de Prazqueron. Ceux-ci étaient prévus jusqu'au 15 décembre. Il a mis la pression sur les entreprises et a persuadé ses collègues de la Municipalité pour ouvrir la salle polyvalente après les vacances d'été. Il aurait mieux fait d'écouter l'architecte car, depuis ce jour-là, il n'y a que des remarques qui commencent à le fatiguer. Chacun sait que cela a été fait pour les sociétés locales et celles-ci, ainsi que d'autres locataires, subissent inévitablement quelques désagréments à cause de ces travaux de transformation.

Il comprend le problème de la Source enchantée. Il y a eu ce malheureux incident avec une plaque de la cuisinière qui a fait un court-circuit, ce qui peut arriver n'importe où. Quiconque appellera les Services industriels devra certainement attendre une heure pour qu'ils arrivent chez lui. A ce jour, les quatre plaques ont été changées.

M. le Municipal rapporte encore une anecdote survenue hier soir. Il a reçu un téléphone d'une personne désirant utiliser la salle le week-end prochain pour un loto et lui disant que la Municipalité avait ordonné de ne pas utiliser les tables orange ou bleues dans le hall, voire le couloir où il y a le nouveau revêtement jaune. C'est totalement faux ! La Municipalité a décidé que toutes ces tables doivent avoir une protection. Celles-ci ont été fournies et livrées pour ceux qui auront besoin de mettre des tables supplémentaires dans cet espace. Il y a aussi eu des remarques disant que l'on n'avait pas le droit d'aller avec des poussettes. Pourquoi alors avons-nous installé une table à langer dans la salle polyvalente ?

En conclusion, il demande d'arrêter avec toutes ces confusions. Il va y avoir des directives très claires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec une nouvelle tarification, de nouvelles conditions de locations et un nouvel état des lieux.

Au nom de la Municipalité il demande d'excuser ces désagréments difficilement évitables durant une période provisoire. Comme l'a dit le Président du Conseil, chacun aura l'occasion de voir la salle terminée le 13 décembre lors du souper du Conseil. Elle sera ouverte à la population de Romanel dès le début janvier pour le Petit-Nouvel-An organisé par la Jeunesse et auquel chacun et chacune est convié.

**Mme la Conseillère Brigitte FAYET** tient à relever que la Source enchantée, et certainement aussi toutes les autres sociétés locales, est très contente des changements survenus à Prazqueron. Sa demande avait un but d'amélioration et aussi peut-être de pouvoir s'en sortir plus facilement si un problème similaire devait se reposer.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** apporte encore quelques précisions concernant la cuisine. Au départ, la commission technique chargée de l'étude du préavis, notamment, avait envisagé d'installer une cuisine professionnelle et un équipement avec du gaz avait aussi été discuté. Cependant, il aurait fallu procéder à de grosses transformations et à des travaux très conséquents. Il n'est donc pas possible d'avoir le gaz dans cette cuisine pour des questions de sécurité.

**M. le Conseiller François MORIER** revient sur son intervention lors de la séance du 11 octobre écoulé concernant le LEB. Il remarque que les choses n'ont pas changé puisqu'il y a deux jours il a observé, au passage du Taulard, que le train passait alors que les barrières étaient ouvertes. Il a l'impression que le fait qu'il y ait des travaux sur la ligne du LEB affecte les passages à niveau dans notre Commune. Donc, cela l'inquiète beaucoup car il croit savoir qu'il y aura encore des travaux durant une dizaine d'années. Il aimerait vraiment que cela ne se produise plus. C'est incontestablement un problème et on ne peut pas compter indéfiniment sur la chance ou les probabilités pour qu'il n'y ait pas d'accidents. Les barrières sont là pour fonctionner et on doit les faire fonctionner.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond qu'il faut attendre que les travaux de sécurisation soient finis. En effet, tout le système de sécurité est actuellement en train d'être changé. Ces travaux seront terminés à

Cheseaux avec la mise en service du nouvel horaire au début décembre. Il est vrai que des travaux il y en aura encore pendant longtemps, ce qui est regrettable, mais les conducteurs de train savent comment agir lorsque les barrières ne sont pas baissées. Il a pu constater personnellement qu'il y a effectivement eu des problèmes puisqu'il a entendu quelques fois les sifflements du train à 6 h.

Il pense toutefois que l'on ne peut pas attaquer tout le temps le LEB. Il y a des travaux et il y a des règles de sécurité qui doivent être respectées. Il y aura des améliorations lorsque toutes les mesures de sécurisation seront en place. Il faut avoir encore un peu de patience. Fréquentant personnellement plusieurs fois par jour ces passages à niveau, il tient quand même à relever que c'est très rare qu'il y ait des problèmes avec les barrières et que les travaux progressant, les choses reviennent peu à peu à la normale.

**M. le Municipal Daniel CROT** apporte une précision concernant la caméra de surveillance de la déchetterie évoquée par **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** lors de la dernière séance du Conseil. Cette caméra est installée de manière fixe. Elle tourne durant le week-end, 24 heures sur 24. Il y a eu passablement de dégâts et d'abus à cet endroit pour que l'on y pose un système fixe. De plus, il annonce d'ores et déjà que la Municipalité viendra l'année prochaine avec un préavis pour l'installation de caméras sur les principaux sites qui sont fréquemment vandalisés et qui causent des soucis, notamment durant les fins de semaine.

Il informe encore sur le nouveau bancomat BCV qui a été installé depuis peu en face de La Charrue. Il vient de recevoir les premiers comptages et, malgré les travaux et la fermeture à la circulation sur les axes Cheseaux-Romanel et Prilly-Romanel, il y a eu 2'000 opérations uniquement durant le mois d'octobre. Cela signifie 70 opérations par jour, ce qui est tout à fait supérieur à toutes les espérances. Un bancomat est considéré rentable à partir de 80 opérations/jour. Or, atteindre le chiffre de 70 dans les conditions de travaux actuelles est vraiment très réjouissant.

Il ajoute encore que le sol devant le bancomat est très glissant par temps de pluie. La banque va faire le nécessaire pour l'enduire d'un produit destiné à le sécuriser.

Pour terminer, **Mme la Municipale Christine CANU** apporte elle aussi un complément d'information à **M. le Conseiller Simon LOB** concernant la demande qu'il a formulée lors de la séance du 11 octobre au sujet de l'aménagement de la terrasse du restaurant La Coccinelle.

M. Isler, propriétaire des lieux, a pris contact avec la Commune pour proposer un premier projet qui était une véranda chauffée. Lors de cette demande, le problème de l'accès pour handicapés a été discuté avec le Bureau technique et l'architecte (M. Issler, presque homonyme du premier cité !). Tout d'abord, pour un problème de faisabilité, la rampe n'a pas été retenue parce que la pente nécessaire était de 6% et que la rampe était donc trop longue. Il y avait trop de différence de hauteur.

Finalement, M. Isler a changé de projet et a décidé de faire une terrasse à la place de la véranda. A ce moment-là, à la question 43 du formulaire rempli alors, il n'a pas mis la coche dans la case relative à l'accès pour handicapés.

L'enquête publique n'a pas suscité de remarques ni d'oppositions de la part d'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Personnes Handicapées) et la synthèse CAMAC (Centrale des Autorisations) est positive également.

Il faut aussi se référer à la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) dont l'article 94 dit : « ... la construction doit être conçue en tenant compte, dans la mesure du possible, des besoins des personnes handicapées. ». De plus, selon l'art.96 LATC : « Lors de travaux importants de transformation ou de modification... les mesures prévues à cet article sont applicables si la situation de l'immeuble, sa structure et son organisation intérieure le permettent sans frais disproportionnés. ». La loi est là favorable au propriétaire concernant les frais engagés. Il est aussi utile de constater qu'à l'intérieur du restaurant l'accès aux toilettes est absolument impossible pour les handicapés.

Enfin, selon l'art. 38 RLATC (Règlement d'application de Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), il est stipulé : « En cas de transformation ou d'agrandissement l'art.36 RLATC est applicable ». Celui-ci indique sous son point 2bis : « L'avantage procuré aux usagers ne doit pas être disproportionné par rapport aux coûts engendrés... ». Là aussi, il ne faut pas que ce soit trop cher par



rapport à des aménagements particuliers.

Donc, en fonction de tout cela, compte tenu des éléments énumérés, la mise en conformité a été jugée disproportionnée et la rampe n'a pas été exigée.

Les travaux sont encore en cours. Ils seront terminés le 9 novembre. Deux mains courantes ont été posées, soit une de chaque côté de l'escalier. Il est à relever qu'en fonction des surfaces construites par rapport à la parcelle, un démontage à l'arrière du bâtiment est prévu pour le début 2014. La visite CTS partielle est prévue prochainement et la visite finale qui donnera définitivement le permis d'utiliser aura lieu après le démontage.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** remercie chacun de sa participation. Ayant anticipé que la séance se terminerait assez tôt, il a demandé au tenancier de l'Auberge de La Charrue de fermer un peu plus tard afin de recevoir les membres du Conseil qu'il invite à s'y retrouver pour partager un verre dans notre auberge villageoise.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 13 décembre 2012 à Prazqueron, à une heure encore à fixer et qui sera communiquée dans la convocation.

La séance est levée à 21.20 h.

Adopté en séance du

Le Président

La secrétaire

Pierre-Alain MEYSTRE

Eliane CARNEVALE